

ARRETE MUNICIPAL N° 48/2025

PORTANT ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION CINERAIRE

CASE DE COLUMBARIUM

Cimetière de la Haute Plaine de Chabottes
N° d'ordre d'attribution de la concession : n°1-niveau 2
Emplacement : SUD
Nombre de case : 1

Le Maire de la commune de Chabottes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2223-13 et suivants,

VU la délibération du conseil municipal en vigueur ayant fixé les différentes catégories de concessions cinéraires et leur tarif,

Vu la délibération du Conseil municipal n°58/2015 en date du 15 septembre 2015 ayant délégué au maire, en application de l'article L.2122-22-8° du Code Général des Collectivités territoriales, la délivrance et la reprise des concessions funéraires,

Vu l'arrêté municipal en vigueur portant règlement du cimetière communal, y compris du site cinéraire,

Vu la demande présentée par Madame Solène DEBUE, demeurant à SAINT MICHEL DE CHAILLOL (05260), 85 impasse du poète et tendant à bénéficier d'une concession d'une case de columbarium, à l'effet d'y fonder la sépulture particulière de la famille DEBUE.

ARRETE

Article 1 : Il est attribué dans ledit cimetière communal, à Madame Solène DEBUE, une concession d'une case du columbarium, à l'emplacement précité, pour une durée de 30 ans, à l'effet d'y fonder la sépulture particulière des personnes susnommées.

Article 2 : Cette concession cinéraire est attribuée à titre de : Concession nouvelle.

Article 3 : La concession est attribuée moyennant la somme totale de 650.00 € (six cent cinquante euros), (d'après le titre n°198 du bordereau 74 du 16.12.2025) versée dans la caisse de la commune de Chabottes.

Article 4 : Le concessionnaire puis leurs ayants droit s'engagent à se conformer aux dispositions nationales et locales relatives aux cimetières et aux opérations funéraires.

Article 5 : un exemplaire du présent arrêté sera adressé au concessionnaire, un deuxième au comptable public et un troisième sera conservé en mairie.

Fait à Chabottes, 17/12/2025



Le Maire, Roland AYMERICH

